



Déclinaison nationale du Pacte mondiale pour des migrations sûres, ordonnées et régulières



Global Compact
FOR Migration



Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Le cadre général du Pacte mondial

Le Pacte s'appuie sur le droit international relatif aux droits de l'homme ainsi que sur l'ensemble des conventions et traités internationaux relatifs à la lutte contre le crime organisé, la traite des personnes et l'esclavage, à la lutte contre le changement climatique, aux droits des travailleurs migrants, ainsi qu'à l'Agenda de développement durable.

Le Pacte fait référence à l'ensemble des travaux qui ont eu lieu sur la gouvernance internationale de la migration, les Dialogues de Haut-Niveau de 2006 et 2013, le Forum Mondial pour la Migration et le Développement lancé en 2007 et la Déclaration de New York de septembre 2016.

Le Pacte est non-contraignant. Il constitue un cadre de coopération qui s'appuie sur les engagements pris par les Etats membres des Nations Unies dans le cadre de la Déclaration de New York.

Le Pacte définit une compréhension commune de la migration, des responsabilités partagées et un objectif commun qui est de relever ensemble, dans un esprit gagnant-gagnant, les défis de la migration et d'en exploiter les opportunités.

Le Pacte repose sur un ensemble de principes transversaux. Il est axé sur la personne humaine, les droits de l'homme, le développement durable et la règle de droit. Il reconnaît la souveraineté des Etats et appelle à une approche pangouvernementale et pan-sociétale. Il prend en compte la dimension du genre et répond aux besoins des enfants.



Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Structure et contenu du Pacte mondial

- Le Pacte mondial est structuré en 23 objectifs, chaque objectif comprenant un engagement explicite ainsi qu'un certain nombre d'actions considérées comme des outils pertinents de politique ou des bonnes pratiques nécessaires pour atteindre les objectifs du Pacte.
- Bien cela ne soit pas explicite, le Pacte peut-être regroupé en 4 grandes thématiques : i) l'accès à la connaissance et à l'information sur la migration ; ii) la gestion des frontières ; iii) la réduction des vulnérabilités ; et iv) l'intégration des migrants et leur contribution au développement.
- Le document contient un engagement des Etats membres à accélérer la mise en œuvre des ODD afin d'éliminer les causes qui forcent les personnes à quitter leur pays (objectif 2 des ODD), ainsi qu'un engagement renouvelé et transversal de coopération internationale (objectif 23 des ODD).



La situation du Maroc par rapport aux objectifs du Pacte mondial

Les politiques migratoires marocaines sont en harmonie avec l'objectif global du Pacte mondial et ce, à travers notamment :

1. l'encouragement de la recherche et la connaissance sur la migration au Maroc (objectif 1) pour disséminer une information accessible et pratique pour les migrants (objectif 3).
2. le renforcement des capacités des autorités publiques, et notamment des services de sécurité et de police aux frontières sur les questions migratoires, le droit international des réfugiés et les droits de l'homme (objectif 12).
3. la collaboration active avec les pays de l'Union européenne, et notamment l'Espagne, mais aussi avec les pays d'Afrique sub-saharienne en matière de lutte contre les réseaux de trafic et de traites des êtres humains (objectif 10).
4. l'adoption de la loi sur la traite en août 2016 et sa mise en application (objectif 10) .
5. la simplification des procédures pour le recrutement d'étrangers au Maroc et l'élargissement du programme de mobilité universitaire afin d'offrir à plus d'étudiants étrangers la possibilité d'étudier au Maroc (objectif 15).
6. la facilitation de l'intégration des migrants en leur donnant accès aux services de base dans les mêmes conditions que les Marocains (objectif 15), et en encourageant leur inclusion sociale et économique (objectif 16), en valorisant leurs compétences (objectif 18) .
7. la réalisation des actions ayant trait à la lutte contre les discriminations, le racisme et l'intolérance (objectif 17).
8. le soutien, en collaboration avec l'OIM, à la réintégration des migrants dans leur pays d'origine en cas de retour volontaire (objectif 21).
9. l'encouragement de la contribution des Marocains résidant à l'étranger au développement local par une série de mesures incitatives et des opportunités de transfert de compétences (objectif 19).
10. la facilitation de la réintégration des Marocains de retour, en s'assurant de la portabilité des droits sociaux acquis à l'étranger (objectif 22).



Ebauche d'un plan d'actions national pour la mise en œuvre des objectifs du Pacte mondial

Objectifs du Pacte Mondial	Principales actions envisagées en relation avec les objectifs du Pacte Mondial
<p>OBJECTIF #1 Collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la mise en place de l'Observatoire Africain des Migrations à Rabat. • Mener l'enquête nationale sur la migration internationale et intégrer les questions de migration dans les systèmes de collecte de données des services concernés.
<p>OBJECTIF #3 Fournir dans les meilleurs délais des informations exactes à toutes les étapes de la migration.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer et publier un site Web centralisé pour les Marocains résidant à l'étranger, les migrants résidant au Maroc et les futurs migrants afin de fournir des informations complètes et accessibles sur les questions liées à la migration. • Diffuser des brochures d'information aux migrants, demandeurs d'asile et réfugiés
<p>OBJECTIF #6 Favoriser des pratiques de recrutement justes et éthiques et assurer les conditions d'un travail décent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer à sensibiliser le secteur privé à la possibilité de recruter des migrants et des réfugiés sur l'équité dans le marché de travail. • Renforcer les opportunités de création d'entreprises formelles pour les migrants et les réfugiés.
<p>OBJECTIF #7 S'attaquer aux facteurs de vulnérabilité liés aux migrations et les réduire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les dispositifs d'assistance sociale et humanitaire au profil des migrants et réfugiés vulnérables.



Ebauche d'un plan d'actions national pour la mise en œuvre des objectifs du Pacte mondial

Objectifs du Pacte Mondial	Principales actions envisagées en relation avec les objectifs du Pacte Mondial
<p>OBJECTIF #10 Prévenir, combattre et éliminer la traite de personnes dans le cadre des migrations internationales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Opérationnaliser la Commission nationale de coordination pour la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains et mettre en place un mécanisme national de référencement des victimes de la traite des personnes. • Soutenir les associations de la société civile impliquées dans l'assistance aux victimes de la traite des êtres humains. • Améliorer la coopération régionale en matière d'identification, d'appréhension et de démantèlement des réseaux de traite des êtres humains et de trafic de migrants.
<p>OBJECTIF #11 Gérer les frontières de manière intégrée, sûre et coordonnée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la gestion intégrée des frontières pour la protection des migrants vulnérables, y compris des enfants non accompagnés, des victimes de traite et de trafic illicite.
<p>OBJECTIF #15 Assurer l'accès des migrants aux services de base.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des migrants et réfugiés vers les services de base.



Ebauche d'un plan d'actions national pour la mise en œuvre des objectifs du Pacte mondial

Objectifs du Pacte Mondial	Principales actions envisagées par le Maroc en relation avec les objectifs du Pacte Mondial
OBJECTIF #16 Donner aux migrants et aux sociétés des moyens en faveur de la pleine intégration et de la cohésion sociale.	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la sensibilisation sur les questions d'immigration, de diversité culturelle, de cohésion sociale et de vie en commun.
OBJECTIF #17 Éliminer toutes les formes de discrimination et encourager un débat public fondé sur l'analyse des faits afin de faire évoluer la manière dont les migrations sont perçues.	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les médias pour réaliser des reportages sur la migration et l'asile.
OBJECTIF #18 Investir dans le perfectionnement des compétences et faciliter la reconnaissance mutuelle des aptitudes, qualifications et compétences.	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter davantage la reconnaissance mutuelle des aptitudes, des qualifications et des compétences
OBJECTIF #19 Créer les conditions permettant aux migrants et aux diasporas de contribuer pleinement au développement durable dans tous les pays.	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les réseaux thématiques et géographiques des talents de migrants et constituer une base de données et une cartographie complète des compétences.
OBJECTIF #23 Renforcer la coopération internationale et les partenariats mondiaux pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la coopération Sud-Sud sur les questions liées à la migration et au développement.